AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL 2026

Filière sécurité – Catégorie B (Femme/Homme)
(Arrêté d'ouverture n° 2025-108 du 16 Septembre 2025)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, les Centres départementaux de gestion de la région Centre-Val de Loire

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)

CO-ORGANISENT

UN EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEU DES ÉPREUVES ÉCRITES
Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins huit ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement. Les candidats doivent être en fonction à la clôture des inscriptions, **soit le 29 janvier 2026**.	**Jeudi 11 juin 2026** Dans les locaux de l'Espace Jean Monnet à Rungis Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves.

La période de préinscription en ligne, de demande et de retrait des dossiers est fixée du 16 décembre 2025 au 21 janvier 2026 inclus.

Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet via le portail national **www.concours-territorial.fr** ou sur le site **www.cdg77.fr** ou à défaut, par courrier adressé au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, 10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAINT Cedex.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au 29 janvier 2026.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmises via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

La Présidente du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne
Maire d'Arville

Anne THIBAULT
Officier de l'ordre national du Mérite

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).